

Règles de citations et normes bibliographiques du CSPS

A. Citations dans le texte

Quelques règles

Les sources doivent être indiquées de manière uniforme selon les normes du CSPS. La manière de citer doit concorder avec la présentation de la liste des références bibliographiques.

1. Les citations doivent être marquées par des guillemets (« ») et les citations dans les citations par des guillemets simples (< >).
2. Les citations doivent être accompagnées d'une information sur l'ouvrage, et de la page exacte (p. ex. p. 13 [une seule page] ou pp. 13-14 [plusieurs pages]). Cette information doit se trouver sur la même page que la citation.
3. Toutes les modifications, traductions et accentuations doivent être expressément signalées. Chaque coupure de texte doit être marquée par 3 points de suspension entre crochets [...]. Les coupures au début ou à la fin d'une citation littérale n'entrent pas en ligne de compte.
4. Des reprises judicieuses d'autres auteur-e-s doivent toujours être signalées et complétées par l'indication de l'ouvrage dont il est fait usage. La source peut être introduite par la mention «cf.» (les numéros de pages ne sont pas obligatoires dans ce cas).
5. Si une source de «deuxième main» est citée, elle doit également être clairement signalée.
6. Les données provenant d'un ouvrage, auquel il est fait référence, sont indiquées dans le texte (pas sous la forme de notes de bas de page).
7. Si plusieurs sources sont citées, les différents noms d'auteur-e-s entre parenthèses sont séparés par un point virgule.
8. Si plusieurs auteur-e-s d'une source sont cité-e-s dans le texte, on lie les noms avec «et»; si les auteur-e-s sont cité-e-s entre parenthèses, on lie les noms avec l'esperluette «&».

Exemples:

R1 et R2: «... deshalb so häufig angewendet, weil es kaum Besseres gibt» (Klauer, 1993, p. 25).

R1 et R2: Lautes Denken wird nach Klauer (1993, p. 25) «deshalb so häufig angewendet, weil es kaum Besseres gibt».

R1, R2 et R3: «ein zentrales Element der Prozessorientierung ist also der horizontale Blick auf die Geschäftstätigkeit», (Osterloh & Frost, 1996, p. 31, mise en évidence dans l'original).

R4 et R6: Hunziker (1994) wies empirisch nach, dass Frauendiskriminierung in der Politik umso weniger stattfindet, je stärker die politische Konkurrenz ist.

R3 et R5: Für die Sozialforschung heisst dies, dass «die Prozesse der Interpretation, die in den jeweils untersuchten Interaktionen ablaufen, [...] interpretierend rekonstruiert werden [müssen]» (Matthes, 1973; cité par Lamnek, 1993, p. 43).

R7: ... (Kobi, 1985; Gruntz, 1991).

R4 et R8: Selon certains auteurs (Hofstetter & Schneuwly, 1998), des raisons tant pragmatiques que scientifiques détermineraient l'émergence des sciences de l'éducation.

R8: Selon Hofstetter et Schneuwly (1998), des raisons ...

B. Références bibliographiques

La présentation des références bibliographiques suit la logique du système de citations choisi et doit être uniforme dans toute la publication.

Etablissement de la liste des références bibliographiques

Les ouvrages utilisés au cours du travail sont énumérés par ordre alphabétique selon le nom de l'auteur-e. Si l'on indique plusieurs ouvrages d'un-e auteur-e, ils doivent être classés comme suit:

Les publications d'un-e auteur-e sont généralement présentées par ordre chronologique.

Si plusieurs ouvrages d'un-e même auteur-e ont été publiés au cours d'une même année, ils sont différenciés les uns des autres par le biais de lettres minuscules. Il va de soi que, dans le texte, ces lettres minuscules doivent être signalées après la mention de l'année lors de l'établissement de la liste des références bibliographiques.

Exemple:

Bürli (1984a, p. 6)

Lorsque, dans la liste des références bibliographiques, on trouve des ouvrages qu'un-e auteur-e a rédigé seul-e ainsi que des ouvrages que cette même personne a rédigés en collaboration avec d'autres, on classe d'abord les ouvrages rédigés à titre individuel en respectant l'ordre chronologique, puis les ouvrages collectifs, en respectant l'ordre alphabétique des noms des coauteur-e-s. Il en va ainsi même si l'ordre chronologique n'est plus respecté.

Pas d'indication de l'année ou du lieu

Les publications qui n'indiquent pas la date de parution contiennent la mention (s. d.) à la place de l'indication de l'année. Les publications qui n'indiquent pas le lieu d'édition contiennent la mention (s. l.) à la place de l'indication du lieu d'édition.

Plusieurs lieux d'édition

Si plusieurs lieux d'édition sont indiqués, ne mentionner que le premier de la liste.

B.1 Livres

Un-e seul-e auteur-e

Exemple:

Dias, B. (2003). *Apprentissage cognitif médiatisé. L'apport de la psychologie cognitive à l'enseignement et à l'apprentissage*. Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Plusieurs auteur-e-s

Si un livre a été rédigé par un-e à trois auteur-e-s (y compris), les trois sont mentionné-e-s.

Exemple:

Piérart, G., Cappelli, M. & Tornay, Jacky, S. (2005). *Instruments d'évaluation pour soutenir l'action éducative. Une sélection en langue française*. Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Si un livre a été rédigé par plus de trois auteur-e-s, seul le premier nom est mentionné suivi par «et al.».

Exemple:

Roeder, K. et al. (1967). *Nerve cells and insect behaviour*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Editeur-s ou éditrice-s:

Les ouvrages collectifs sont signalés par le nom de l'éditeur ou de l'éditrice, resp. des éditeurs ou éditrices suivi de l'abréviation Ed. (singulier) ou Eds. (pluriel).

Exemple:

Berger, C. (Ed.). (2004). *L'enseignement spécialisé en Suisse romande et au Tessin. Aperçu présenté par les responsables cantonaux*. Lucerne: Edition SZH/CSPS.

L'auteur est un groupe institutionnel

Exemple:

Office fédéral de la statistique (OFS). (2005). *Littératie et compétences des adultes. Premiers résultats de l'enquête*. Neuchâtel: OFS.

Auteur inconnu

Exemple:

Experimentelle Psychologie. (1978). New York: Holt.

Contribution provenant d'ouvrages collectifs

Dans la liste des références bibliographiques, les chapitres issus d'ouvrages collectifs contiennent les indications suivantes: nom de l'auteur-e, titre complet de la contribution correspondante, données bibliographiques complètes de l'ouvrage collectif (introduit par «In») et le premier et dernier numéro des pages du chapitre.

Exemple:

Eigenmann-Franc, H. (2005). S'interroger pour agir, agir et s'interroger. In M. De Carlo-Bonvin (Ed.), *Au seuil d'une école pour tous. Réflexions, expériences et enjeux de l'intégration des élèves en situation de handicap* (pp. 45-54). Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Ouvrages en plusieurs volumes

Exemple:

Kail, M. & Fayol, M. (Eds.). (2000). *L'acquisition du langage* (vol. 1-2). Paris: Presses universitaires de France.

Désignation de l'édition

Le titre est suivi par la désignation de l'édition (une première édition n'est pas indiquée). Si l'édition a fait l'objet de modifications, on le mentionne par (Xème éd. rev. et aug.).

Exemple:

Jecker-Parvex, M. (2001). *Retard mental. Contribution pour un lexique commenté* (3ème éd. rev. et aug.). Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Série

Exemple:

Petitpierre, G. (2002). *Maltraitements et handicaps*. Lucerne: Edition SZH/CSPS (Aspects; 85).

B.2 Articles provenant de revues

Nom des auteur-e-s de l'article, année de parution et titre de l'article en caractères normaux. *Titre de la revue et numéro* (séparés par une virgule) en caractères italiques, numéros de pages en caractères normaux.

Exemple:

Squillaci, M. & Lanners, R. (2005). Impact de l'autisme sur la famille. *Pédagogie spécialisée*, 4, 19-23.

Le numéro du volume (*en caractères italiques*), le numéro de la revue (en caractères normaux) ainsi que les pages (en caractères normaux) sont donnés, après le titre de la revue, sans indication spécifique.

Exemple:

Carbonneau, M. (2005). Les réformes curriculaires à l'épreuve de la réalité: du pilotage à la gouvernance. *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 27 (1), 67-83.

(dans l'exemple ci-dessus, il s'agit de l'article se trouvant aux pages 67 à 83 du numéro 1 du volume 27 de la revue *Revue suisse des sciences de l'éducation*)

Numéro spécial

Exemple:

Frühförderung Interdisziplinär, 5, 10-11 (numéro spécial).

B.3 Articles parus dans des quotidiens

Exemple:

Mauron, F. (2005, 17 décembre). Notes à l'école, la cacophonie. *Le Temps*, p. 15.

B.4 Articles provenant de sites internet

Auteur-e (Organisme ou personne physique dans le cas d'une page personnelle). Titre de la ressource, date de la dernière mise à jour si elle est connue [en ligne] Adresse électronique de la ressource (jour, mois, année de la consultation par l'utilisateur)

Exemple:

Daeppen, K. (2003). *Etude sur la prise en charge des enfants intellectuellement précoces*. Internet: http://www0.dfj.vd.ch/ursp/ursp_public/03_110_surdoues_kd/KD_surdoues_03.htm [consulté le 23 décembre 2005]

B.5 Ouvrages non publiés

Les travaux non publiés (thèses, mémoires de licence) auxquels il est fait référence dans la liste des références bibliographiques doivent être reconnus comme tels. Indiquer le genre de travail, l'institut ou la Haute école, l'année de soutenance.

Exemple:

Gonzales, D. (2005). *Assurance qualité: mise en place et fonctionnement d'un système qualité en institution AI*. Mémoire de licence non publié, Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.